

Image not found or type unknown



Sorte de "loyer" versé par le conjoint gardant la maison ?

Par **angoissee**, le **13/01/2009** à **13:44**

Bonjour à tous
Nous sommes mariés sous le régime de la communauté, sans contrat et propriétaires de la maison où nous vivons.
De mon côté, j'ai hérité de la maison de mes parents.
Si nous divorçons, est-ce que je peux tout de même prétendre à une sorte de "loyer" dans le cas où mon mari conserverait notre maison commune ?
Ou bien, du fait que j'ai déjà une maison, je n'aurai droit à rien ?
Comment est fixé le montant de ce loyer et par qui ?
La maison que je possède est en mauvais état et nécessite beaucoup de travaux alors que celle où nous habitons est plutôt "luxueuse".
Merci de bien vouloir me répondre.